



## aspa et vente en viager

Par **MCI**, le **17/07/2025 à 11:48**

Bonjour,rrrnEtant bénéficiaire de l'aspa et propriétaire de ma maison , je désire mettre ma maison en viager , pour améliorer mon quotidien, en bénéficiant d'un bouquet et d'une rente mensuelle.rnrnMa question, est : puis je mettre ma maison en viager, tout en étant bénéficiaire de l' Aspa ?rnrnSachant que l'aspa récupère une somme au dessus de 40000€ , ma maison a une côte de 200000€ environ à la vente.rnrnMerci pour vos réponses.

Par **amajuris**, le **17/07/2025 à 14:38**

Bonjour,rrrnune rente viagère est considérée comme un revenu imposable et doit être déclarée par le crédientier.rnrnvous risquez de perdre votre ASPA.rnrnsalutations

Par **MCI**, le **17/07/2025 à 15:41**

Merci AMAJURIS pour votre réponse.rnrnJr me doutais bien que l'aspa diminuerai , mais est ce que l'aspa donne la difference entre la rente mensuelle et le montant que je perçois actuellement ?rnrnmerci pour ce complément d'information.rnrnSaltations.